REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail
MINISTERE
DES FINANCES ET DU BUDGET
CABINET
B.P.912-Bangui | Tél: 21-61-40-09 R.C.A

(Suite de la page 3)

Du point de vue encrage institutionnel, l'Agence Comptable Centrale est rattachée à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, et a pour vocation d'assurer la coordination technique de quatre directions techniques centrales et sept directions techniques régionales.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la désignation d'un consultant international et d'un consultant national ayant respectivement le rang d'Agent Comptable et de Fondé de Pouvoirs, a été entérinée par les Décrets n° 15.243 et 15.244 du 30 juin 2015, suite à une procédure de recrutement préalable.

Leur prise de service a été effective le 12 novembre 2015 et aussitôt ils ont accompli des formalités de prestation de serment.

A propos de sa rentabilité, il est trop tôt de l'évaluer. Toutefois dès sa mise en place et l'élaboration de son plan d'action cette institution s'est attaquée à son chantier à plusieurs facettes.

D'abord, à la faveur de la mise en place de cette institution, le Trésor Public va bénéficier d'un immeuble de deux niveaux, en construction sur financement des Partenaires Techniques et Financiers, notamment l'Union Eropéenne. Ce cadre contribuera à améliorer en partie l'espace de travail du personnel.

Entre autres priorités, les contrôles sur la qualité de la justification des dépenses de l'Etat ont mis en évidence des irrégularités certaines, découlant de l'absence d'une nomenclature des pièces justificatives de référence.

Pour y remédier, l'Agence Comptable a fait adopter par Arrêté n°0288 du 13 mai 2016 après processus consensuel, une nomenclature de pièces justificatives de dépenses immédiatement opérationnelle.

De même, en prémices à l'élaboration du compte de gestion de 2015, des opérations de reconstitution des comptabilités de 2010 à 2014 ont été organisées et sont en phase de finition. Les informations issues de ces comptabilités permettront de déterminer la balance d'entrée pour le compte de gestion 2015 en cours d'élaboration.

En perspective, les activités inscrites dans les Termes de Référence pour le recrutement des consultants qui anime cette institution, restent nombreuses et doivent être déroulées au cours des quatre années restantes.

Pour l'appropriation du projet, il s'impose aux autorités une nécessité d'un investissement en faveur de la sensibilisation du public sur le bien-fondé de cette réforme et également de la formation, sinon le perfectionnement du personnel.

En outre, cette réforme doit mettre en avant le déploiement du personnel qualifié dans les postes comptables secondaires, et disposer d'outils informatiques performants et appropriés.

Au-delà de la personne actuelle de l'Agent Comptable Central du Trésor et de son fondé de Pouvoirs, l'Etat Centrafricain aura une lourde tâche qui est celle de la pérennisation des acquis du projet. Car, bien que distincte, cette réforme au Trésor s'inscrit dans une approche renforcée en matière de finances publiques qui permettra de mettre l'ensemble des réformes initiées jusqu'à présent dans un cadre global cohérent de moyen terme. La vision partagée de nos partenaires qui financent nos projets de réforme étant que : « la RCA doit disposer d'un système de gestion des finances publiques performant et efficace et se rapprochant au fur et à mesure des normes internationales».

Narcisse ANIYASSI

Bulletin d'information du MFB

COMITE DE REDACTION

Directeur de Publication
Guy Samuel NGANATOUA

Rédacteur en Chef
David Festus BAKASSA-GUENGANDO

Secrétaires de Rédaction
Emmanuel TOBY

Frédéric Rodrigue MBOMBA

Rédacteurs
Jonas Wilson GRENGAZIA-TAPIADE

Rachid MATFARA

Robert NDOKOULA

Narcisse ANIYASSI

Graphiste
Jésus d'Alban KONDAOULE

Gestionnaire / Comptable
Pierre MAI

QUI PAIE SES IMPOTS BATIT SON PAYS

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail
MINISTERE
DES FINANCES ET DU BUDGET
CABINET
B.P.912-Bangui | Tél: 21-61-40-09 R.C.A

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

Mensuel d'information sur la gestion des finances publiques
Décembre 2016 N° 002
BP: 912 Bangui-RCA / Tél. (+236) 21 61 40 09 www.minfb.cf

Sommaire :

* Editorial……page 1
* Conférence de Bruxelles : 1 130 Milliards F. Cfa de promesse pour le relèvement de la RCA ……. P 1
* La relation de partenariat économique de la République centrafricaine au beau fixe ……. P 2
* Opérationnalisation de l'Agence comptable centrale du Trésor, un chantier dans un chantier ……. P 3
* Synthèse de l'évolution économique et perspectives à moyen terme …….. P 4-5
* L'état de la mise en œuvre des réformes des finances publiques …… P 6
* La relation de partenariat économique de la République centrafricaine au beau fixe … P 7
* ……..page 5

Éditorial

Il y a quelques mois, c'est-à-dire en juillet 2016, le Fonds monétaire international (FMI) avait, à travers son Conseil d'administration, donné son accord pour le programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC). La première revue de ce programme que cette grande institution financière internationale vient d'effectuer conjointement avec les autres partenaires de la République Centrafricaine notre pays (notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, la Coopération française, l'Agence française de développement) à l'issue d'un séjour d'une semaine à Bangui, du 28 octobre au 04 novembre 2016, a conclu sur une note de satisfaction, reflétant les efforts déployés par le Gouvernement pour respecter ses engagements dans le cadre de ce programme.

Pour s'en convaincre, le communiqué de presse du FMI ayant sanctionné cette mission a fait état de l'atteinte de l'ensemble des critères quantitatifs, à l'exception de celui relatif à la non accumulation des arriérés extérieurs dû au rythme de décaissement des ressources extérieurs par les partenaires financiers, ce qui a induit un peu un sentiment frileux sur les activités et surtout sur les investissements. Les

(Suite page 2)

Conférence de Bruxelles : 1 130 Milliards F. Cfa de promesse pour le relèvement de la RCA

M. H.M. DONDRA, Ministre des Finances

La conférence des donateurs, tenue le jeudi 17 novembre à Bruxelles, s'achève sur une bonne note. Environ 2, 268 milliards de dollars américains, soit 1 130 milliards de FCFA, à mobiliser auprès des partenaires de la Centrafrique pour le financement de projets et autres programmes sur une période de 3 ans. Mission accomplie pour le président Faustin Archange TOUADERA.

Ce plan de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA) comporte trois piliers à savoir premièrement, la restauration de la paix, la sécurité et la réconciliation. Ensuite le renouvellement du contrat social entre l'Etat et la population particulièrement le domaine de l'éducation, d l'eau et de la santé. Enfin, promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Sur les promesses qui ont été faites par les bailleurs de fonds à la RCA, on note de la part de France : 85 millions d'euros (55, 760 milliards F CFA). Italie : 15 millions de dollars pour les actions humanitaires. La Banque Mondiale : 500 millions de dollars soit 290 milliards FCFA. La République Tchèque : 110 millions d'Euros (9,840 milliards FCFA). Timor Oriental : 1 million de dollar (680 millions FCFA). Allemagne : 18,5 millions d'euros (12,136 milliards FCFA). Etats unies : 8 millions de dollars (4,640 milliards). Norvège : 47 millions de couronne norvégienne soit 5 millions de dollars (3,190 milliards FCFA). De surcroît, l'Union Européenne (UE) qui se présente comme le premier donateur, a promis pour sa part, 778 millions de dollars d'ici à 2020, pour ne citer que ceux-là.

Dans chacun de ces secteurs, les acteurs de la société civile ont un rôle à jouer. Dans ce sens, un certain nombre d'organisations locales ont été invitées pour se pencher sur la manière dont elles pourraient aider, chacune dans son domaine d'expertise, à la mise en place de ce plan.

Au finish, les fonds mobilisés à ladite conférence à hauteur d'environ 2, 268 milliards de dollars américains, soit 1 130 milliards de FCFA représentent plus de 100% des résultats attendus par les autorités centrafricaines, soit 141% du montant recherché. Une satisfaction pour le relèvement de la Centrafrique sur une période de trois ans.

Ainsi, le ministre des Finances et du Budget, Henri-Marie DONDRA, ne pouvant rester indifférent face à ce geste de générosité en faveur de la RCA, adresse toutes ses félicitations à tous, à la classe Politique et remercie la communauté internationale et le peuple centrafricain pour leur soutien à la réussite de cette table ronde.

Frédéric-Rodrigue MBOMBA

La relation de partenariat économique de la République centrafricaine au beau fixe

La République Centrafricaine vient de franchir la phase d'urgence de son économie avec le retour à la légalité constitutionnelle dont la cloche avait sonné le 30 mars 2016, avec la prestation de serment du Président de la République, Son Excellence le Professeur Faustin Archange Touadera, suivi de la mise en place du gouvernement que dirige Son Excellence, le Premier Ministre Simplice Matthieu Sarandji.

Elle avait néanmoins bénéficié, pendant cette phase d'urgence, de l'appui du Fonds monétaire international à travers la feuille de route du Gouvernement de Transition et du Programme d'Urgence pour le Relèvement Durable (PURD) soutenus par la Facilité Rapide de Crédit (FCR). Cette aubaine lui avait permis de renouer le dialogue avec les autres partenaires (Banque mondiale, Union européenne,

(Suite page 3)

Suite Éditorial

(Suite de la page 1)

réformes structurelles sont progressivement mises en œuvre et tous les repères ont été tenus. Sur le plan économique, la croissance du PIB, initialement projetée à 5,2% pour l'année 2016, s'est décélérée à 4,5% en raison des derniers soubresauts que le pays vient de connaître une fois de plus.

La particularité de la RCA, notre pays, est le fait de se démarquer des autres Etats membres de la CEMAC, en ayant un taux de croissance du PIB supérieure à celle de la sous-région. Cette situation est synonyme du raffermissement des activités économiques dans le pays. Sur ce plan, je voudrais rappeler les bases jetées par les autorités de transition à travers la mise en œuvre de la Feuille de route dès 2014 qui ont permis de remonter la pente de la croissance en ayant un taux respectif de 1% et 4,8% respectivement en 2014 et 2015, alors qu'en 2013, tous les fondamentaux de notre économie étaient ébranlés.

Notre engagement à la tête du département des finances publiques est de veiller à la poursuite de la mise en œuvre des réformes des finances publiques, gage de la création d'un espace fiscal et budgétaire conséquent destiné au financement des projets de développement de notre nation. Il s'agit des réformes dans les régies financières grâce à la mise en œuvre de leurs plans d'actions dont l'objectif ultime est de faciliter l'accroissement de la mobilisation des ressources internes, et des réformes dans le domaine de la rationalisation de la chaîne des dépenses de l'Etat dévolue à l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT).

Au-delà de ces actions, nous devons travailler dans le sens de la réduction du risque fiduciaire au niveau des circuits budgétaire et financier, et également dans celui de la redevabilité de l'Etat envers la population. La relance économique passant par une meilleure gestion des finances publiques, nous voudrions, durant ce moment crucial, viser l'objectif ultime qui consiste à créer les conditions d'accroissement de la mobilisation des ressources et à gérer les dépenses publiques avec parcimonie en allouant de façon optimale ces ressources en vue de stimuler la redynamisation des activités économiques.

La réussite de ces réformes sera un moyen de rassurer nos partenaires dans la gestion du denier public et ainsi accélérer la procédure de décaissement des ressources extérieures. De ce point de vue, notre adresse la plus pressante à tous les acteurs relevant de toutes les administrations financières est d'être enclins à toutes les réformes en cours dans leurs services respectifs. Ces réformes ne doivent pas être perçues comme des moyens de blocage des avantages indus comme cela se faisait entre temps. A tous les opérateurs économiques ainsi que toutes les unités de production, il y a lieu de souligner que tous comprennent bien le sens du slogan des administrations fiscales qui dit « QUI PAIE SES IMPOTS BATIT SON PAYS ». Ils sont tous interpelés au civisme fiscal pour montrer leur bonne foi et leur adhésion à la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, le Professeur Faustin-Archange TOUADERA, afin de rompre avec les anciennes pratiques qui sont à l'origine de la plupart des fléaux dont nous souffrons encore aujourd'hui. A ce moment précis où notre pays vient de conclure sur une note de satisfaction la conférence des donateurs de Bruxelles, nous devons déployer plus d'efforts pour que, à travers un bon mécanisme de mise en œuvre et de suivi des projets et programmes identifiés dans le RCPCA, l'exécution budgétaire soit bien menée de façon à faire bénéficier à la population les retombées de cette table ronde.

Durant la mission de revue que j'ai soulignée en haut, nos partenaires n'ont pas perdu de vue l'amélioration du climat sécuritaire dans l'ensemble du pays. En prélude à la conférence des donateurs de Bruxelles prévue le 17 novembre 2016, ils ont eu au cours d'une rencontre que j'ai coprésidée avec le Ministre Jean WILLY BIRO SAKO, des entretiens avec les acteurs concernés sur les actions engagées dans ce domaine. Quand bien même que la sécurité, première priorité du Gouvernement, n'est pas du domaine de prédilection des institutions du Bretton Woods, cette rencontre était nécessaire pour permettre au FMI d'une part, de noter les avancées obtenues dans ce domaine et éviter des entorses au cadre macroéconomique du pays, et, d'autre part, de s'assurer des partenariats développés par les autorités auprès des organismes spécialisés afin d'endiguer à terme le fléau d'insécurité dans le pays.

Bonne lecture à tous !
Henri-Marie DONDRA

COMMUNIQUE DE PRESSE N°16/488

Les communiqués de presse de fin de mission contiennent des déclarations des équipes des services du FMI qui rendent compte de conclusions préliminaires après un séjour dans le pays. Les avis exprimés dans la présente déclaration sont ceux des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement à ceux du Conseil d'administration du FMI. À partir des conclusions préliminaires de cette mission, les services du FMI prépareront un rapport qui, sous réserve de l'approbation de la Direction, sera présenté au Conseil d'administration pour examen et décision.

Une équipe des services du FMI achève une mission de revue en République Centrafricaine

Une équipe du Fonds monétaire international (FMI) dirigée par M. Samir Jahjah a séjourné à Bangui du 28 octobre au 4 novembre 2016 pour mener la première revue du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'accord, d'un montant de 83,55 millions de DTS, a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 20 juillet 2016. L'examen du dossier par le Conseil d'administration du FMI est provisoirement prévu pour décembre 2016.

Au terme de la mission, M. Jahjah a rendu publique la déclaration suivante :

« L'équipe des services du FMI et les autorités centrafricaines ont eu des entretiens sur les développements économiques récents en République centrafricaine et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC.

« La mission a conclu un accord au niveau des services du FMI avec les autorités sur les politiques économiques et financières qui pourraient sous-tendre l'approbation de la première revue du programme triennal appuyé par la FEC, sous réserve de la confirmation des assurances de financement des partenaires au développement. Le programme économique du pays est globalement conforme aux objectifs, tous les critères de réalisation quantitatifs ayant été observés, à l'exception du critère relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs. Les réformes structurelles sont progressivement mises en œuvre et tous les repères structurels ont été tenus, parfois avec retards.

« La détérioration de la situation sécuritaire, en dépit du dialogue engagé avec les groupes armés, a porté atteinte à l'activité économique. La croissance du PIB se situe à 4,5 % et 5 % en 2016 et 2017 respectivement, en léger repli par rapport aux projections initiales de 5,2 % et 5,5 %. Les prix de certaines denrées ont augmenté, l'inflation annuelle moyenne étant désormais projetée à 5,1 %, contre une prévision initiale de 4 %. La loi de finances rectificative de 2016, adoptée le 30 septembre, consacre une plus forte mobilisation des recettes intérieures, dans un contexte de faibles recettes fiscales provoqué par la crise de 2013. La mission salue les efforts déployés par les autorités pour apurer les arriérés de salaire et pension et maîtriser la masse salariale de la fonction publique. La mission se réjouit des mesures adoptées par les autorités afin d'assurer le paiement des dépenses prioritaires, dont les traitements et salaires, et constituer une réserve budgétaire pour l'exercice prochain de manière à faire face à la volatilité de l'aide extérieure.

« La mission salue les efforts consentis par les autorités pour accélérer la préparation de leur nouveau Plan de relèvement et de consolidation de la paix (PRCP) qui servira de base à leur stratégie à moyen terme et à la loi de finances de 2017. Le PRCP vise à réduire la pauvreté, à promouvoir une croissance économique inclusive, à accroître davantage la mobilisation de recettes intérieures et à rétablir la crédibilité et la transparence du processus budgétaire. Les progrès dans la consolidation de la paix et la mise en œuvre rapide des réformes structurelles et du programme d'investissement public contribueront à assurer une croissance économique à moyen terme d'environ 5,5 %, à ramener l'inflation annuelle à 3 % et à réduire le déficit primaire intérieur à 1 % du PIB d'ici 2019. Cela permettra de diminuer la dette publique.

« La mission a discuté les mesures envisagées en matière d'administration des recettes et de gestion des finances publiques. Ces mesures prévoient des contrôles renforcés de l'assiette fiscale et des exonérations, une amélioration de l'information relative à l'exécution budgétaire afin d'accroître la transparence, une meilleure gestion de la trésorerie pour mieux hiérarchiser les dépenses et une meilleure maîtrise de la masse salariale pour pouvoir procéder à de nouvelles embauches dans les secteurs de la santé et de l'éducation. La mission salue la participation des autorités au nouveau cadre de renforcement des capacités du FMI, qui permettra d'intensifier l'assistance technique et la formation. »

La mission a été reçue en audience par le Président Touadera et a rencontré le Ministre des Finances et du Budget, M. Dondra, le Ministre de l'Économie, du plan et de la coopération, M. Moloua, le Directeur national de la BEAC, M. Chaïbou, les membres de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, les partenaires techniques et financiers et des représentants d'ONG, de la société civile et du secteur privé. La mission tient à remercier les autorités de leur chaleureuse hospitalité, de leur excellente collaboration et de la qualité des

L'état de la mise en œuvre des réformes des finances publiques

La transposition des Directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC. Depuis 2005, le Ministère des Finances et du Budget s'est lancé dans un vaste chantier de réformes de la gestion des finances publiques à travers la modernisation de son cadre législatif et réglementaire en vue de l'arrimer aux standards internationaux. Ces réformes ont permis entre autres de se doter d'une Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), d'un Règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP) et enfin, l'adoption de nouvelles nomenclatures budgétaire et comptable (NBE et PCE-RCA) élaborées en collaboration avec les partenaires techniques et financiers de notre pays.

Malgré ces efforts entrepris, quelques insuffisances persistent.

Au regard des nouvelles exigences de transparence et de la nécessité pour les Etats membres de la CEMAC de disposer des instruments de gestion les plus modernes et adaptés à leur situation, le Conseil des ministres de la CEMAC en sa séance du 19 décembre 2011 a adopté un nouveau dispositif comprenant six (06) Directives du cadre harmonisé de gestion de finances publiques, notamment :

La Directive n° 01/11-UEAC-190-CM-22 relative aux Lois de Finances ;

La Directive n° 02/11-UEAC-190-CM-22 relative au Règlement Général de la Comptabilité Publique ;

La Directive n° 03/11-UEAC-190-CM-22 relative au Plan Comptable de l'Etat ;

La Directive n° 04/11-UEAC-190-CM-22 relative à la Nomenclature Budgétaire de l'Etat ;

La Directive n° 05/11-UEAC-190-CM-22 relative au Tableau des Opérations Financières de l'Etat ; et

La Directive n° 06/11-UEAC-190-CM-22 relative au Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

Par arrêté n° 341/MFB/DIRCAB du 22 juillet 2014, il est institué un Comité Technique chargé de la transposition et de la mise en œuvre des Directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC. Cinq groupes de travail ont été constitués afin de procéder à la transposition de ces Directives dans notre dispositif juridique interne. A ce jour, tous les travaux de transposition des six (06) directives au niveau des groupes sont achevés. Dans le respect des engagements communautaires, ces Directives sont soumises préalablement à la Commission de la CEMAC pour avis de conformité. Deux projets de textes transposant la Directive n° 06/11-UEAC-190-CM-22 relative au Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et la Directive n° 01/11-UEAC-190-CM-22 relative aux Lois de Finances ont été déclarés conformes et sont en ce moment dans le circuit aux fins de leur adoption par le Parlement, car il s'agit des textes de loi. Les quatre (04) autres Directives sont en train d'être examinés par la Commission de la CEMAC. Nous osons espérer et croire que la République Centrafricaine tiendra le pari du 31 décembre 2017, date butoir de transposition de toutes les Directives CEMAC dans les lois nationales.

Président de la Rep. F.A. Touadera

En outre, une mission circulaire de sensibilisation et de dissémination des Directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques conduite par M. Paul TASONG, Commissaire en charge des politiques économiques, monétaire et financière, a séjourné du 6 au 10 juin 2016 à Bangui. Cette mission avait pour objectifs de :

Faire connaître davantage les principales innovations introduites par les directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques en zone CEMAC ;

S'assurer de la volonté constante des autorités politiques pour la mise en œuvre de ces directives ;

Evaluer la capacité technique des administrations pour la bonne conduite des réformes ; et

Recueillir les besoins d'accompagnement nécessaire pour la poursuite des réformes.

C'est sur une note de satisfaction globale que la mission avait achevé ses travaux. Parmi les recommandations formulées, on peut relever entre autres, l'organisation d'un séminaire de sensibilisation spécifique en direction des Députés de la Nation, dans la perspective de la transmission des textes de lois à l'Assemblée Nationale afin de faciliter leur adoption. Aussi, était-il question d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de la réforme. Cette stratégie devra inclure une feuille de route opérationnelle pour la mise en œuvre des différentes innovations dans l'ensemble des champs couverts par les directives, ainsi que le volet du renforcement des capacités des acteurs de la réforme, y compris les parlementaires et les membres de la Cour des Comptes. Enfin, il est prévu également un audit organisationnel de la Cour des Comptes afin de définir les mesures permettant à la juridiction d'exercer les attributions que les directives lui donnent.

Faisant suite à cette mission, un atelier régional portant création du Comité des Praticiens en finances publiques de l'Afrique Centrale a été organisé par la Commission de la CEMAC, du 1er au 5 août 2016 à Brazzaville (République du Congo). Les deux résultats les plus significatifs enregistrés au cours de cet atelier sont l'adoption du projet de règlement portant création du Comité des Praticiens et la prise de mesures visant à rendre le comité opérationnel.

La Cellule chargée du Suivi des Réformes Économiques et Financières (CS-REF) a été désignée comme la structure nationale en charge des réformes sur les finances publiques et son Coordonnateur M. Gervais Magloire DOUNGOUPOU comme Point focal de la Commission de la CEMAC.

Une mission de suivi évaluation des directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques est prévue au cours du mois de décembre 2016. Pour ce faire, il est urgent de faire aboutir le processus d'adoption des projets de textes de lois afin de booster les quatre autres textes qui sont des textes réglementaires découlant de ces lois. ***(Dossier à suivre !)***

E. TOBY

Opérationnalisation de l'Agence comptable centrale du Trésor, un chantier dans un chantier

Comme mentionné dans le premier numéro de ce bulletin, le Ministre des Finances est sur un vaste chantier de réforme. Au sein de ce chantier, se trouve une autre tranche plus complexe à mettre en œuvre appelée Agence Comptable Centrale du Trésor. Complexe parce qu'il ne s'agit pas seulement de la simple adaptation des normes juridiques de gestion des finances publiques aux standards internationaux ou régionaux, mais une réforme simultanément structurelle et règlementaire. Ce qui nécessite l'implantation d'une nouvelle structure qui est censée incarner et piloter la normalisation au niveau de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Des lecteurs s'interrogent sur la pertinence de cette nouvelle structure induite par l'élan de réforme.

En effet, bien qu'instituée à son origine par le Décret n°12.189 du 31/12/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°07.273 du 27 septembre 2007 portant organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et du Budget et fixant les attributions du Ministre, elle se présente dans sa forme actuelle comme un projet d'une durée de cinq (5) ans, coordonné par une expertise expatriée sur financement des partenaires techniques et financiers.

L'objectif général du projet est de jeter les bases d'une véritable fonction comptable au Trésor et d'améliorer la gestion des Finances Publiques en République Centrafricaine. Cette réforme concerne notamment la sécurisation des recettes, la maîtrise des dépenses publiques et le pilotage de la gestion de la trésorerie en couplant le plan d'engagement minimum et le plan de trésorerie. La centralisation de la comptabilité, la production des balances mensuelles et la reddition du compte de gestion de l'Etat constituent également une composante de ce projet.

L'objectif spécifique est de rendre opérationnelle l'Agence Comptable Centrale du Trésor en rétablissant le chainage budgétaro-comptable afin d'assurer un pilotage budgétaire efficace et fiabiliser la comptabilité publique.

Au bout de la chaîne, le Ministère des finances et Budget avec le concours des Partenaires Techniques et Financiers espèrent faire, au cours du projet un transfert de compétence et de culture de la fonction comptable aux cadres nationaux.

En termes d'acceptabilité du projet, Il est important de prendre en compte la volonté et le dynamisme du personnel des finances et en particulier de la Direction Générale du Trésor, toujours sollicitée, mais régulièrement critiquée alors qu'elle est souvent tributaire d'autres directions ou services.

(Suite page 8)

(Suite de la page 2)

Banque africaine de développement, agence française de développement, etc.) en vue de mobiliser les ressources additionnelles destinées au financement de son économie.

Au cours de la mise en œuvre satisfaisante du programme soutenu par la FCR, le FMI a mené de bout en bout avec le gouvernement, le dialogue sur la gestion macroéconomique et budgétaire et sur la politique monétaire. Au bout de la chaîne, la mission de supervision effectuée au titre de l'article IV et la préparation d'une Facilité Elargie de Crédit (FEC) a débouché, en juillet 2016, sur un nouvel accord appuyé par cet instrument. Sur le plan de la stratégie de réduction de la pauvreté et de la gestion de la dette, les bailleurs de fonds se partagent la responsabilité conjointe en conformité avec le cadre macroéconomique du pays. Ainsi, sur la base du programme présenté par le Premier Ministre à l'Assemblée Nationale en juin 2016, le gouvernement a mené avec l'aide de ses partenaires au développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne, Organisation des Nations Unies), une évaluation des besoins de la population par un processus de consultation à la base afin de mettre au point le plan quinquennal de Relèvement et de consolidation de la paix en République Centrafricaine (RCPCA) pour les cinq prochaines années.

Ce plan décliné en trois piliers (paix, sécurité et réconciliation nationale-contrat social entre l'Etat et la population-relance économique et renforcement des secteurs productifs), est, pour la période indiquée, un cadre de développement du pays autour duquel interviennent désormais de façon coordonnée, tous les bailleurs de fonds de la RCA. Dans cette optique, la visite officielle des services du FMI effectué en septembre 2016 s'est consacrée à l'examen de la mise en œuvre du programme du gouvernement. Elle a donc servi de mission précurseur de la conférence des donateurs de Bruxelles, en intégrant dans les politiques macroéconomiques du pays, les actions du RCPCA. La première mission de revue du FMI effectuée début novembre 2016 s'est soldée par une note d'approbation, le gouvernement ayant satisfait presque l'ensemble des mesures du programme. A cet égard, elle a été sanctionnée par un communiqué de presse le 04 novembre 2016, qui présageait de façon prémonitoire le succès de la table ronde de Bruxelles du 17 novembre 2016.

DF BAKASSA-GUENGANDO

Synthèse de l'évolution économique et perspectives à moyen terme

Au lendemain de la crise militaro-politique qui a conduit au changement politique et institutionnel du 24 mars 2013, la République Centrafricaine a vu ses relations de coopération avec ses principaux partenaires suspendues. Cette rupture de coopération, synonyme de sevrage financier de la RCA, a entraîné le dérapage de l'exécution du programme du gouvernement contenu dans son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSRP II). Dans ce contexte, la dégradation de la situation sécuritaire, humanitaire, les violations des droits de l'homme, les pillages et la destruction systématique des outils de production qui ont suivi ce changement ont entrainé un effondrement du PIB réel de 36,7% en 2013 contre une hausse de 4% observée en 2012.

Dans le même temps, la perturbation des circuits de transport et de distribution des produits sur les marchés s'est accentuée au point de créer une tension inflationniste dans le pays.

Sur le plan des finances publiques, les recettes et les dépenses prévues par la loi des finances initiale n'ont pu être tenues en raison de la paralysie des activités économiques et de la désorganisation de la chaine de dépenses publiques. Ceci a conduit à la chute, de plus de la moitié, des recettes intérieures. Par conséquent, les difficultés à exécuter le budget de l'Etat a obligé le gouvernement de mettre en place un collectif budgétaire en 2013. Sur le plan extérieur, les échanges se sont amenuisés sous le double effet de la détérioration drastique des exportations accompagnée d'une forte baisse des importations. Dans ce contexte, le solde déficitaire du compte courant s'est également aggravé. De même, au niveau du compte de capital et des opérations financières, le solde s'est également dégradé relativement à l'absence des appuis-projets et des investissements directs étrangers. En définitive, le déficit du solde global de la balance des paiements s'est amplifié, induisant ainsi un besoin de financement plus important.

Le recadrage de la transition intervenu en janvier 2014 marqué par le renouvellement de la classe politique de transition a suscité un intérêt de la communauté financière internationale qui s'est réengagée à voler au secours de la RCA en vue de jeter les bases, une fois de plus, de la reconstruction du pays. Sur cette base, les missions de revue organisées par les services du Fonds monétaire international ont permis au gouvernement de transition d'asseoir les fondements d'une stabilisation économique nationale et conduit à la conclusion de l'accord au titre de la facilité de crédit rapide (FCR). L'approbation par le conseil d'administration du recours de la RCA à la FCR a permis au gouvernement de transition d'ouvrir des discussions avec les partenaires au développement en vue de mobiliser des ressources additionnelles pour le financement de l'économie nationale.

Avec ces soutiens, le gouvernement de transition a entrepris la mise en place d'un cadre macroéconomique avec, au menu, la feuille de route dont les objectifs sont déclinés de façon opératoire dans le Programme d'Urgence pour le Relèvement Durable (PURD), la stratégie de réformes des finances publiques, et l'accord FCR, en mettant un accent sur la restauration des fonctions de l'Etat et la mobilisation des recettes intérieures. La reprise des activités économiques qui s'en est suivie a induit un taux de croissance de 1% en 2014. Leur raffermissement a permis d'atteindre un taux de croissance de 4,8% en 2015. Dans le domaine des finances publiques, le Gouvernement a poursuivi les efforts de mobilisation des ressources et de maitrise des dépenses, notamment de la masse salariale. Du côté des recettes, les efforts déployés par administrations fiscales et douanières ont permis d'avoir un niveau de recouvrement de 7,1% du PIB contre 5,6% et 4,9% respectivement en 2013 et 2014, et de réduire le déficit primaire de base à 3% du PIB contre 5,1% en 2014. Sur le plan des échanges extérieurs, le déficit du compte courant extérieur s'est aggravé, atteignant 9% du PIB en 2015 contre 5,6% du PIB en 2014 conséquemment à la baisse des appuis budgétaires.

Pour l'année 2016, la poursuite des efforts de redressement économique du pays se confirme malgré la situation sécuritaire encore fragile. Les estimations de croissance économique faites sur la base des données consolidées à fin octobre prévoient un taux de croissance du PIB réel de 4,5%, contre 5,2% initialement prévus. Quelques facteurs importants justifiant cette croissance méritent d'être mentionnés : un effort de stabilisation de la production agricole, le redressement de la filière bois malgré son entrée dans la phase de restructuration, l'accroissement des activités de construction, ainsi que le regain d'activités de la filière extractive longtemps confrontée à la décision de suspension des exportations du diamant centrafricain. Après la levée partielle de la décision de suspension de la RCA du Processus de Kimberley, les efforts du Gouvernement à rétablir progressivement la sécurité ont permis à ce jour de déclarer certaines zones de production comme zones conformes dans lesquelles les exportations sont autorisées de nouveau.

(Suite page 4)

(Suite page 4)

Sur le plan des finances publiques, l'exécution budgétaire est couronnée par un accroissement de la mobilisation des recettes propres, durant les huit premiers mois, de 24% par rapport à la même période en 2015, tandis que les dépenses se sont inscrites en baisse, de l'ordre de 13%, en relation avec les efforts de leur maîtrise. Le décaissement enregistré durant cette période sous forme de dons projets et dons programmes ont totalisé 27,6 milliards de FCFA. Ces résultats constituent des réponses à la poursuite de la mise en œuvre des réformes entreprises par le gouvernement visant à assainir la gestion des finances publiques et créer des conditions pour la relance des activités économiques.

Du côté des échanges extérieurs, les prévisions du solde des transactions courantes tableraient sur une aggravation de son déficit en 2016, due à la baisse du solde des transferts courants, malgré une contraction du déficit commercial qui, quant à lui, résulterait de la hausse des exportations des biens (notamment le bois et le café). De même, l'excédent du compte de capital et d'opérations financières afficherait une régression imputable à une inscription à la baisse des dépenses d'investissement sur ressources extérieures dans le collectif budgétaire de 2016. Cependant, une légère reprise des investissements directs étrangers (5,1 milliards contre 1,9 milliards une année auparavant) serait projetée, en particulier dans les secteurs forestiers et miniers. Suite à ces évolutions, le déficit du solde global de la balance des paiements pourrait s'accroître à 58,8 milliards contre 25,8 milliards en 2015. Enfin, tenant compte d'une prévision de la diminution des réserves officielles de 3,7 milliards, il se dégagerait un gap résiduel de financement de 55,1 milliards.

Pour la période à moyen terme, les nouvelles autorités ont affiché la ferme volonté d'orienter les actions politiques sur la voie de la reconstruction de l'économie nationale. Cette volonté peut être perceptible à travers la nécessité de la création des conditions favorables pour le raffermissement de la reprise des activités économiques. Ainsi, en se basant sur les acquis de la transition, le Gouvernement a sollicité et obtenu du Fonds monétaire internationale (FMI), une mission de supervision au titre de l'article IV et la préparation d'une Facilité Elargie de Crédit (FEC). Cette mission conjointe organisée en mai 2016 avec la participation d'autres partenaires, a permis d'évaluer le cadre macroéconomique du pays et d'identifier des mesures de réformes économiques et financières dont la mise en œuvre pourrait garantir la consolidation des acquis enregistrés. Par la suite, le Conseil d'administration du FMI tenu le 20 juillet 2016 a donné son accord appuyé par la FEC pour une période de trois ans. De ce point de vue, il est du ressort du gouvernement d'orienter ses actions politiques dans une perspective à moyen ou long terme en vue d'assurer, à travers son programme économique et financier, la stabilité macroéconomique du pays, critère essentiel d'éligibilité pour le bénéfice des ressources extérieures.

Dans ce contexte, les partenaires au développement ont procédé, à la demande du gouvernement, à l'instruction des dossiers d'appuis budgétaires destinés à combler le gap budgétaire de 2016 après la mise en place d'un collectif qui intègre la vision des nouvelles autorités issues des élections de février 2016. Dans le même temps, le gouvernement que dirige le Premier Ministre Simplice Matthieu Sarandji a entrepris avec leur concours, l'élaboration de son plan quinquennal de « Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) » qui a servi de support de négociations lors de la table ronde de Bruxelles du 17 novembre 2016. Ce plan est guidé par un certain nombre des principes. Il s'agit notamment d'une démarche axée sur les pôles régionaux de croissance, synonyme d'une stratégie de développement régional équilibré, de l'importance de l'intégration et de la diversification économiques susceptible de promouvoir une croissance économique généralisée, du développement des activités à forte intensité de main-d'œuvre, et enfin de la résilience sociale de la population.

Le RCPCA est décliné en trois piliers autour desquels des actions seront menées : 1) la paix, la sécurité et la réconciliation, 2) le contrat social entre l'Etat et la société, et 3) le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Ainsi, au regard du troisième pilier, plusieurs secteurs sont visés : secteur agricole, forestier, minier, secteur des transports, des télécommunications, des services ainsi que les réformes administratives. Ils sont réputés être des canaux de transmission et de redistribution des revenus dans un contexte de croissance inclusive et de lutte contre la pauvreté. Les initiatives du Président de la République, Chef de l'Etat, basées sur l'organisation de la conférence des donateurs du 17 novembre 2016, ont permis de mobiliser suffisamment des ressources financières en vue de financer les projets de développement de l'économie nationale pendant les trois prochaines années. Elles seront concrétisées par la mise en place, déjà enclenchée, d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre du RCPCA.

Avec le soutien constant de la communauté internationale, l'application des politiques préconisées devrait favoriser une croissance durable, inclusive et soutenue de l'économie nationale. Ainsi, sous l'hypothèse de la restauration du climat sécuritaire sur l'ensemble du territoire nationale, la croissance économique pourrait se situer en moyenne autour de 5% d'ici 2019. Quant à l'inflation, elle pourrait se décélérer graduellement pour se situer autour de 3% à partir de l'année 2018, conformément à la norme communautaire de la CEMAC, sous l'effet de l'augmentation de la production nationale et de la fluidité du circuit de transport et de distribution des produits sur les marchés.

David-Festus BAKASSA-